



LA VILLE DE NEUCHÂTEL ET LE COMITÉ DU GROUPEMENT DU MARCHÉ COMMUNIQUENT

Aux représentant-e-s des médias

Un marché décentralisé et quotidien dès lundi dans plusieurs quartiers de Neuchâtel

Les maraîchers exploitant un stand au Marché de Neuchâtel et les autorités communales ont trouvé une solution : dès lundi 20 avril, il sera à nouveau possible aux marchands de denrées alimentaires qui le souhaitent de vendre leur production, mais dans un format inédit et dans le strict respect de l'Ordonnance fédérale sur les mesures de lutte contre le coronavirus. Plusieurs lieux de la ville pourront accueillir quotidiennement de un à quatre maraîchers, selon les emplacements. Cette nouvelle formule a reçu le feu vert du Service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (Scav).

La place du Port, le Jardin anglais, la place des Halles, le Coq d'Inde, la Coudre et Serrières : ce sont les six lieux de la ville qui pourront accueillir quotidiennement, dès lundi 20 avril, entre un et quatre stands de vente de produits alimentaires. Cette formule inédite et décentralisée, imaginée par le groupement des maraîchers et les autorités de la Ville de Neuchâtel, a été validée par le Scav.

« Elle doit permettre à la fois aux maraîchers, durement touchés par la crise actuelle, de se remettre à écouler leur production et à nos habitant-e-s de pouvoir consommer localement », relève la conseillère communale Violaine Blétry-de Montmollin, directrice de la Sécurité. *« Il s'agit également, en invitant les maraîchers à s'installer dans les quartiers, d'éviter à la population des déplacements alimentaires, d'autant que nous répétons chaque jour qu'il faut le plus possible rester à la maison. »*

Exigences fédérales à respecter

Les marchands devront faire respecter scrupuleusement les exigences fédérales, en particulier s'agissant de la distance à maintenir entre les personnes et des règles d'hygiène, et ceci aussi bien pour le personnel que pour la clientèle. Les agents de sécurité publique et les médiateurs urbains les accompagneront afin que tout se passe bien. La Ville compte également sur le bon comportement de la population, en lui demandant en particulier de se conformer aux consignes données sur place.

Au total, entre 20 et 30 marchands pourront ainsi reprendre une activité de vente alimentaire à Neuchâtel. Ils s'organiseront eux-mêmes, sous forme de tournus, du lundi au samedi de 07h30 à 16h00, pour proposer une offre diversifiée. Toutes les informations concernant l'emplacement journalier de chaque stand pourront être

consultées sur le site www.marche-neuchatel.ch ou sur la page Facebook du Marché de Neuchâtel.

Les meilleures conditions possibles

Le comité du groupement du marché de Neuchâtel apprécie l'excellente collaboration avec les autorités de la Ville et leur disponibilité quotidienne pour évaluer la situation et une réouverture dans les meilleures conditions possibles. « *L'envie ne manquait pas à une reprise plus rapide, mais nous ne pouvions pas nous permettre d'ouvrir dans la précipitation* », relève le comité, pour qui « *il est important d'élargir les jours de vente et l'horaire afin de permettre un meilleur flux des clients au stand.* ». Le groupement des maraîchers compte sur la compréhension de ses clients, mais aussi des vendeurs, « *car le service sera différent et l'attente plus longue dans le but de respecter l'ordonnance fédérale* ».

La Ville souligne la grande responsabilité dont ont fait preuve les maraîchers, qui tenaient à trouver une solution permettant de respecter rigoureusement les exigences fédérales. Le Marché de Neuchâtel est en effet réputé loin à la ronde pour la qualité et la diversité de ses produits et connaît, en particulier depuis son extension l'an dernier à la rue du Seyon, une attractivité croissante.

Enfin, les autorités communales remercient encore une fois la population de respecter les consignes de prévention de la Confédération et se réjouissent de pouvoir retrouver à nouveau l'ambiance unique du Marché de Neuchâtel une fois levées les mesures de semi-confinement actuelles, contraignantes et douloureuses, mais indispensables dans la lutte contre la pandémie de coronavirus.

Neuchâtel, le 15 avril 2020

Direction de la Sécurité

Renseignements complémentaires :

Violaine Blétry-de Montmollin, conseillère communale, directrice de la Sécurité, 032 717 72 03, violaine.bletry-demontmollin@ne.ch

Xavier Boedts, comité du groupement des maraîchers de Neuchâtel, 079 256 98 49